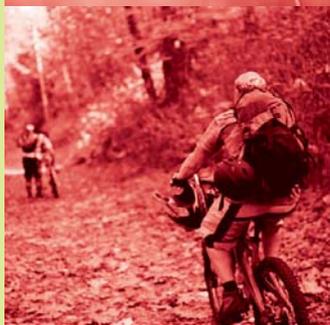
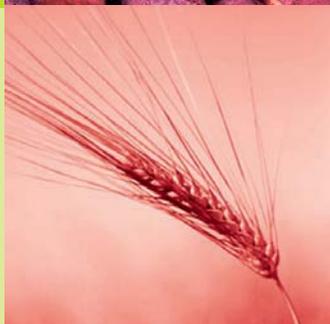
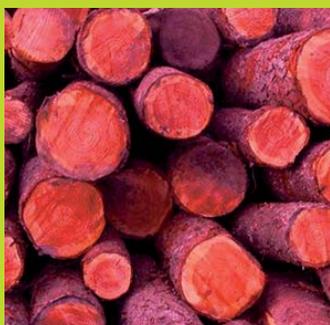


SYNTHESE DE LA STRATEGIE

ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

7 Octobre 2012



Plan climat énergie ^L territorial

LES OBJECTIFS D'UN PCET

- LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE)
- S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE LES PLUS PROBABLES OU DÉJÀ SENSIBLES

Rappel du contexte

Bien que non soumis à l'obligation de réaliser un plan climat, le Parc naturel régional (PNR) Oise – Pays de France a décidé de mener **une démarche volontaire de PCET (Plan Climat Energie Territorial) dans le cadre de la préparation de sa nouvelle charte**, prévue pour la période 2016 – 2028. Le Parc a défini ainsi sa propre stratégie énergie-climat au regard des caractéristiques et des enjeux de son territoire.

Les préalables

La stratégie énergétique et climatique du PNR Oise - Pays de France résulte d'un travail mené avec le bureau d'études AERE depuis début 2011 comprenant :

- la réalisation du « **profil énergie-climat** » du territoire, état des lieux initial des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), complété d'une analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et du recensement des acteurs locaux et de leurs actions dans ce domaine ;
- l'établissement de **scénarios énergétiques à l'horizon 2050** afin de mesurer les enjeux et de servir d'aide à la décision pour la conception de la stratégie définitive du Parc
- une phase de concertation pour définir avec les acteurs du territoire la **stratégie et le programme d'actions du Plan climat**, par le biais de deux conférences débats et de 8 réunions thématiques. Au total, les commissions ont réuni environ 80 participants.

Quel lien avec les Schémas Régionaux Climat Air Energie ?

Cette stratégie s'inscrit en compatibilité avec les SRCAE (Schémas Régionaux Climat, Air, Energie) des Régions Ile-de-France et Picardie. Les SRCAE sont élaborés dans la perspective d'atteindre les objectifs suivants (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement) :

- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de la France entre 1990 et 2050 (avec une réduction de 20% d'ici 2020),
- améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020,
- porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de la consommation d'énergie finale d'ici 2020.

Les SRCAE Ile de France et Picardie servent de cadre stratégique pour le PCET du PNR Oise - Pays de France



Une stratégie réaliste comme première étape

►► Objectifs en termes de consommations et d'émissions

Les principales actions envisagées aujourd'hui s'appuient sur un engagement réaliste aux vues des moyens humains, financiers et des caractéristiques du territoire et sont sans pari technologique. **Elles permettent d'atteindre et de dépasser les objectifs des « 3x20 » pour la partie consommations et émissions à la fin de la période couverte par la nouvelle charte soit 2028.** Elles ne permettent pas, par contre, l'atteinte du Facteur 4 à l'horizon plus lointain de 2050. Les valeurs de ce scénario volontariste représentent un net progrès par rapport au tendanciel,

elles sont encourageantes mais ne sont donc pas suffisantes à long terme ; elles soulignent l'importance et l'ampleur des mesures à mettre en œuvre. **L'objectif Facteur 4 en 2050, tout comme les objectifs ambitieux fixés dans les SRCAE Picardie et Ile-de-France, restent les objectifs à viser pour le futur.** Le PCET volontaire du PNR Oise – Pays de France constitue ainsi une première étape vers l'atteinte de ces objectifs, la démarche ayant vocation à être renouvelée et renforcée notamment en 2028.

GLOBAL		Consommations		Emissions	
		GWh		Milliers de tCO2e	
2007		6 629		1 463	
2020	Tendanciel	6 910	4%	1 501	3%
	Durable	6 001	-9%	1 294	-12%
2028	Tendanciel	7 003	6%	1 501	3%
	Durable	5 261	-21%	1 090	-26%
2050	Tendanciel	7 091	7%	1 486	2%
	Durable	3 758	-43%	685	-53%

L'engagement du Parc devra être renouvelé et renforcé au fil du temps et des évolutions techniques et sociétales, notamment à l'occasion du renouvellement de sa charte en 2028.

►► Positionnement du Parc et priorités d'actions

La détermination des priorités d'actions et du positionnement du Parc s'appuie sur les résultats du profil énergie-climat et sur la prise en compte des possibilités d'intervention du Parc, structure de missions et d'animation et non structure de compétences.

☀ **Limiter prioritairement l'impact énergie-GES des transports et du bâtiment**, qui sont les secteurs consommateurs et émetteurs les plus importants du territoire. Le report modal de la voiture individuelle vers des modes alternatifs (modes doux ou transport en commun) et la réhabilitation thermique très performante des bâtiments (principalement ceux d'avant 1975) sont les deux priorités à poursuivre.

Sur le territoire du Parc (périmètre provisoire élargi), environ 2000 logements par an devront être rénovés pour améliorer significativement la performance énergétique du parc bâti. Par ailleurs, pour un scénario durable, le report modal vers des pratiques de transport alternatives comme le co-voiturage ou les modes doux (vélos, cycles) devront permettre une baisse de 30% des consommations d'énergie des voitures individuelles.

☀ **Garantir la qualité et la durabilité des orientations prises sur le territoire.** Le soutien et la contribution à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de lutte contre le changement climatique constituent un nouveau cœur de mission pour le Parc. L'inscription d'objectifs forts dans sa charte doit pouvoir entraîner une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les documents communaux et intercommunaux. Le Parc doit par ailleurs être perçu comme une structure de conseil et un partenaire apportant, en amont des projets, des propositions constructives et des alternatives, aux collectivités et maîtres d'ouvrages.

Le Parc doit se positionner comme un animateur sur les thématiques énergie-climat, lorsqu'il ne possède pas de compétences directes. Il doit valoriser les bonnes pratiques, faire émerger des projets et mettre en relation les acteurs locaux.

☀ **Sensibiliser davantage aux questions énergétiques et climatiques, agir sur la sobriété :** dans ce domaine, le PNR peut être maître d'œuvre à part entière. Il s'agit de donner aux acteurs du Parc toutes les clés de compréhension des enjeux énergie-climat, de **développer une nouvelle vision plus durable de nos modes de vie, de faire évoluer les comportements.**

Le Parc doit être reconnu auprès du public et des acteurs locaux, non plus comme un acteur axé principalement sur la biodiversité et les questions paysagères, mais également sur les questions énergétiques et climatiques.

☀ **Valoriser les atouts et les ressources du territoire dans la perspective d'une transition énergétique ;** il s'agit de s'appuyer sur les nombreux atouts du territoire (bonne desserte en transports en commun d'une partie du territoire, ressources forestières, filière cheval...) mais également de transformer en atout ce qui est souvent considéré aujourd'hui comme un frein ou un handicap (problématique de la périurbanisation, respect du patrimoine architectural et paysager...). Le Parc se doit, pour cela, de déployer sa mission d'innovation et d'expérimentation : densité urbaine et rénovation thermique du bâti patrimonial dans le respect de l'identité urbaine, architecturale et paysagère, valorisation de la biomasse dans le respect des équilibres écologiques... autant de domaines où le Parc pourrait devenir un territoire pilote.

Le Parc doit développer l'innovation et l'expérimentation tout particulièrement pour concilier transition énergétique et préservation de l'identité et du patrimoine du territoire.

Sobriété, efficacité, énergie renouvelable : la trilogie négaWatt® !

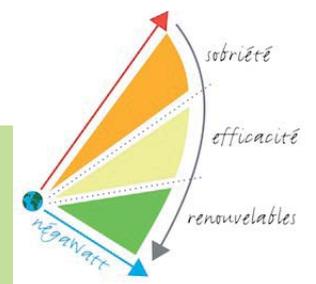
Afin d'atteindre ou de s'orienter vers le « Facteur 4 », diviser par 4 nos émissions de gaz à l'horizon 2050, trois leviers indissociables sont essentiels :

➤ la sobriété énergétique, actions principalement comportementales et souvent culturelles, qui impliquent de se questionner dans un premier temps sur ses besoins ;

➤ l'efficacité énergétique, actions visant à améliorer les solutions techniques existantes ;

➤ les énergies renouvelables, actions visant à substituer les énergies fossiles et fissiles par d'autres sources d'énergies.

C'est le scénario négaWatt®. Le PNR Oise – Pays de France préconisera toujours en premier lieu les deux premiers volets qui garantissent de meilleurs résultats en matière d'économies d'énergie et de gaz à effet de serre, pour un moindre coût.



Un programme en 29 actions dans 6 domaines différents

Le programme d'actions retenu pour le PNR se resserre à l'échelle de ses missions et de ses modalités d'intervention.



Nota : La prévention et le traitement des déchets n'ont pas fait l'objet d'un détail dans le cadre du PCET car il s'agit principalement de poursuivre les actions déjà engagées (prévention des déchets...) en partenariat avec les collectivités compétentes sur le territoire.



►► Mobilité

Le Parc a peu de marges de manœuvre en ce qui concerne les grosses infrastructures ou le transport de marchandises : il peut néanmoins s'exprimer sur les nouveaux projets par le biais de ses avis. Il peut également mener des actions de sensibilisation des transporteurs et sensibiliser les consommateurs sur l'impact de leurs achats, notamment en cherchant à développer les circuits de proximité. En revanche, **au niveau plus local, en matière de circulations douces ou de gestion quotidienne de la mobilité, le PNR a un rôle à jouer** même s'il n'est pas Autorité Organisatrice des Transports. Il doit faciliter et inciter les modes de déplacements doux et alternatifs, les démarches de planification des communes et intercommunalités, améliorer l'information.

Le Parc est également la seule structure réellement inter-régionale et inter-départementale de ce secteur. **A ce titre, le Parc doit se donner pour rôle de permettre une meilleure cohérence et coordination des démarches menées entre la Picardie et l'Ile-de-France**, dans l'Oise et dans le Val d'Oise, afin de faciliter les modes de déplacements alternatifs entre ces deux espaces limitrophes.

MOBI 1 Coordonner et soutenir la pratique du vélo sur le territoire du Parc

- Recenser et coordonner toutes les démarches cyclables en cours sur le PNR dans un document unique
- Associer à la cartographie des aménagements cyclables des recommandations
- Développer les lieux dédiés au stationnement pour les deux roues
- Créer une offre d'animation ou de services autour du vélo
- Inciter à la réalisation d'aménagements cyclables en subventionnant des études opérationnelles

MOBI 2 Apprendre la mobilité durable dès l'enfance avec les PDES et les Carapattes/Caracycles

- Intégrer des PDES (Plan de Déplacements Etablissements Scolaires) dans les écoles visant le label éco-école
- Créer en moyenne 5 lignes de Carapattes/Caracycles par an

MOBI 3 Favoriser l'éco-mobilité des actifs avec les PDE et PDA

- Cibler les sociétés de plus de 5 salariés pour les Plan de Déplacements Entreprise (PDE)
- Cibler les communes de plus de 3 000 habitants pour les Plans de Déplacements Administration (PDA)

- MOBI 4** Créer et valoriser l'offre alternative à la voiture, y compris pour le tourisme
- Améliorer la cohérence interrégionale Picardie/Ile-de-France
 - Réaliser des études d'opportunité sur le Transport à la demande (TAD)
 - Inciter les communes à l'établissement de Plans Globaux de Déplacement (PGD)
 - Mener des actions de sensibilisation et utiliser les sites Internet des communes pour promouvoir l'intermodalité
 - Favoriser le co-voiturage notamment en favorisant l'émergence de parkings relais
 - Etudier le rabattement des gares vers les lieux touristiques

- MOBI 5** Former les transporteurs routiers à l'éco-conduite et diffuser la charte «objectif CO2, les transporteurs s'engagent» de l'ADEME
- Communiquer sur l'existence et l'intérêt de la charte Objectif CO2 et de l'éco-conduite en général
 - Recenser les entreprises, les contacter individuellement
 - Utiliser les critères de la charte dans les appels d'offres



► Bâtiment

Sur le PNR Oise - Pays de France comme à l'échelle planétaire, des hypothèses de croissance démographique élevée rendent difficile l'atteinte d'objectifs énergétiques et climatiques ambitieux. La proximité de la Région parisienne et l'attractivité du territoire nous obligent néanmoins à considérer l'accueil de population comme une donnée d'entrée inévitable dans un contexte régional de crise du logement. **Tout l'enjeu est donc pour le Parc de garantir cet accueil de population nouvelle dans des conditions hautement qualitatives d'un point de vue énergétique.** Les objectifs que doit porter le PNR sont donc, d'un point de vue de l'habitat :

- Inciter à la rénovation thermique des bâtiments, et particulièrement les bâtiments construits entre 1949 et 1974 (33% du parc résidentiel), le niveau visé doit être en moyenne de 80 kWh/m².an (au minimum celui du label BBC rénovation, à savoir 104 kWh/m².an).

- Faciliter l'application des réglementations thermiques par la formation des artisans, la sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics ou privés et l'instauration d'une culture de « projet » en matière de construction (ou de rénovation), permettant au cas par cas de définir **le juste équilibre entre préservation des qualités paysagères et architecturales des sites et enjeux énergétiques et climatiques.**

- Sensibiliser les habitants pour un changement des comportements : économie d'énergie par la sobriété et l'achat d'équipements performants (efficacité énergétique), aussi bien au niveau de l'électroménager que de l'éclairage ou de la production d'eau chaude sanitaire.

D'un point de vue de la planification urbaine, de par la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte du PNR, le Parc dispose d'un levier de choix pour inciter à un urbanisme économe en foncier, participant à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. **Le Parc doit définir les grands critères d'urbanisme durable pour son territoire et pour des opérations d'aménagement à l'échelle du quartier.**

¹ 80 x (a+b), avec a=1,3 et b=0 pour le PNR Oise – Pays de France, selon l'arrêté du 29 septembre 2009 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique rénovation ».

BATI 1 Doter le territoire de documents d'urbanisme à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques

- Elaborer un SCOT exemplaire
- Créer une fiche d'évaluation des PLU et SCOT pour vérifier la compatibilité avec les principes d'urbanisme durable de la charte et du PCET

BATI 2 Eco-quartiers et ZAE à qualité environnementale: construit

- Atelier de réflexion «formes urbaines»
- Formaliser les conclusions de l'atelier dans des documents opérationnels (cahiers des charges, référentiels...)
- Présenter les outils et inciter les collectivités à s'engager
- Les intégrer dans la charte
- Lancer un appel à projets pour faire émerger les initiatives
- Assurer le retour d'expériences

BATI 3 Organiser un concours du type «Famille à Energie Positive» et renforcer les Campagnes éco-citoyennes

- Organiser le concours (2013)
- Renforcer les campagnes éco-citoyennes (communication, diffusion plus large du guide de l'éco-citoyen, mise en place d'un tableau de bord des actions citoyennes)

BATI 4 Créer un conseil «Energie-Bâti-Paysage» et progresser sur les enjeux de la rénovation du bâti patrimonial

- Créer un conseil «Energie-Bâti-Paysage» et capitaliser les ressources notamment sur la rénovation du bâti patrimonial
- Organiser des visites de sites (bâtiment, ENR)
- Sensibiliser sur la construction bois

BATI 5 Faciliter l'usage de matériaux et d'équipements écologiques et / ou locaux, et de matériaux de récupération pour la rénovation

- Organiser des groupements de commande pour les particuliers (isolation, bois-énergie...)
- Créer une plateforme professionnelle physique de distribution d'éco-matériaux, de matériaux locaux ou de récupération

BATI 6 Mettre en place un accompagnement technique et financier pour la rénovation de type OPAH-énergie

- Réaliser des études préalable et pré-opérationnelle
- Suivre-animer une OPAH avec les partenaires
- Evaluer l'opération



► Activités économiques

En additionnant les secteurs tertiaires et industriels, le pôle « activités économiques » est le deuxième poste consommateur et émetteur du PNR Oise – Pays de France. Si le PNR n'a jusqu'à présent que peu investi ce secteur au profit des communautés de communes dont c'est la compétence, **il est important, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial que le Parc s'investisse aujourd'hui davantage en faveur d'un développement économique maîtrisé et de haute qualité environnementale.**

Le PNR peut agir en conseil ou médiateur, afin de trouver les meilleurs compromis entre l'impact écologique des activités du territoire et leur intérêt économique. Dans la mesure du possible, **le PNR doit également veiller à la diversité des activités économiques présentes sur son territoire** pour une économie plus durable, moins gourmande en transport et une mixité sociale sur le territoire. Il est important, pour que la lutte contre le changement climatique ne soit pas vécue comme une contrainte, que les actions mises en œuvre par les entreprises soient soutenues et valorisées par le Parc, comme un atout concurrentiel.

Dans le secteur touristique, le rôle du Parc en matière d'énergie et de climat est évidemment essentiel. **Le territoire du PNR Oise - Pays de France doit à l'avenir être clairement identifié comme une destination touristique « verte et durable ».** L'impact écologique des activités touristiques doit être limité, notamment celui du transport et des hébergements.

L'exemplarité du secteur public doit également être un axe fort de la stratégie, notamment par la poursuite et le renforcement du réseau des collectivités éco-responsables initié par le PNR. **Territoire d'innovation et d'expérimentation, le Parc doit être le premier à tester et innover, sur son propre patrimoine et dans son fonctionnement, de nouvelles façons d'agir.**

ECO1 Réaliser et optimiser les diagnostics énergétiques dans les entreprises

- Mutualiser les démarches de diagnostic
- Cibler et identifier les économies potentielles par secteur d'activité (diagnostic collectif, démonstratif), fiches exemples
- Suivre les entreprises après leur diagnostic

ECO2 Réaliser et optimiser les diagnostics énergétiques dans les entreprises

- Organiser un concours de type «Eco-trophée»
- Créer un label ou attestation de formation et sensibiliser les collectivités pour les intégrer dans les cahiers des charges
- Développer par la formation et le retour d'expériences une thématique d'excellence en matière de rénovation du bâti

ECO3 Inciter les acteurs du tourisme à maîtriser leur impact énergétiques

- Poursuivre l'action sur les diagnostics touristiques
- Rédiger un cahier des charges «Accueil du Parc» ambitieux sur l'énergie
- Promouvoir la marque et les autres éco-labels
- Accompagner et valoriser les établissements labellisés
- Réaliser une charte du touriste éco-responsable

ECO4 Limiter les consommations énergétiques du parc public bâti et de l'éclairage public, par le suivi (CEP) et la rénovation

- Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé (CEP)
- Campagne de rénovation (notamment dans les écoles) et campagne d'affichage (Display® ou équivalent)
- Fiches exemples sur l'éclairage public, suivi des actions via SIG, label «villes et villages étoilés»
- Valorisation par Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

- ECO5** Aider les collectivités à adopter une démarche éco-responsable
- Informer sur les enjeux des éco-gestes (exposition, indicateurs...) et les faciliter (matériel de visio-conférences)
 - Mettre en place des indicateurs de suivi communs dans le cadre du réseau des collectivités éco-responsables
 - Favoriser une politique publique d'achats durables
 - Systématiser l'éco-organisation des manifestations publiques



► Agriculture

Bien que des améliorations des pratiques agricoles soient déjà constatées, une évolution en profondeur du système doit progressivement voir le jour pour plus de durabilité. Favorisée par le Parc aux côtés des chambres d'agriculture et des coopératives, cette évolution doit permettre de répondre aux enjeux tels que la préservation de la ressource en eau ou l'intérêt croissant des consommateurs vers les circuits alimentaires de proximité.

La spécialisation du territoire dans les grandes cultures nécessite de trouver des solutions innovantes et pérennes économiquement et écologiquement adaptées à ce type d'activité dans une optique, à terme, de diversification des productions et de complémentarité des exploitations.

L'impact énergétique et climatique de la **filière cheval** n'a pu être déterminé finement mais il est certain que certaines pratiques peuvent être améliorées. **La production locale des matières premières nécessaires à cette activité (litière, alimentation) et tous projets de valorisation énergétique ou matière des fumiers doivent par exemple être encouragés par le Parc.**

Rappel des objectifs fixés au niveau national par la loi Grenelle I (3 août 2009) :

- 6% de surface agricole utile en agriculture biologique en 2012 et 20% en 2020,
- engagement de 50% des exploitations agricoles dans une démarche de certification environnementale d'ici 2012,
- maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici 2013,
- formation de 20% des agriculteurs d'ici 2012 pour répondre aux besoins de connaissance, notamment en microbiologie des sols, et au développement des pratiques économes en intrants et économiquement viables.

- AGRI 1** Lancer une campagne de diagnostic énergétique des engins agricoles
- Sensibiliser et réaliser la campagne de diagnostics

- AGRI 2** Développer les démarches de certification environnementale pour les grandes cultures et améliorer la qualité des sols
- Poursuivre l'action avec les Chambres d'Agriculture sur la certification HVE (Haute Valeur Environnementale)
 - Réaliser des diagnostics énergétiques des exploitations de type Dia'terre®
 - Suivre et valoriser les actions entreprises sur les grandes cultures
 - Former les agriculteurs (objectif 20% en 2020)
 - Travailler avec des exploitations pilotes pour améliorer la qualité des sols

- AGRI 3** Créer des circuits alimentaires de proximité et diversifier les productions du territoire
- Identifier au niveau des grandes cultures des productions qui peuvent être valorisées localement (ex : farine)
 - Diversifier les productions locales, soutenir les activités spécialisées
 - Mettre en place des réseaux de distribution locaux

AGRI 4 Développer l'agriculture biologique sur les zones à forts enjeux

- Identifier des zones à enjeux pour la conversion en bio
- Engager un travail partenarial sur le foncier (acquisition, protection, éco-conditionnement...)
- Sensibiliser les exploitants et les consommateurs (notamment les collectivités)

AGRI 5 Améliorer l'impact écologique de la filière cheval

- Réaliser un diagnostic énergétique «type» sur un centre équestre
- Développer localement les matières premières nécessaires à l'activité hippique/équestre
- Soutenir les projets de valorisation de fumier



► Energies renouvelables

Les énergies renouvelables sont un moyen durable de répondre à des besoins énergétique qui auront été préalablement réduits en amont, elles ne peuvent seules résoudre la problématique énergétique et climatique actuelle.

L'atteinte de l'objectif de 23% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie en 2020 semble inatteignable pour le territoire du Parc. La production locale s'élevant à 2% de la consommation en 2010 (contre environ 14% au niveau national), un doublement de la production d'ici 2020 (hypothèses réalistes au vue des potentiels) n'élève que faiblement ce ratio.

Les priorités du Parc en matière d'énergies renouvelables sont les suivantes :

❶ **Biomasse** : elle doit être à l'avenir l'énergie renouvelable « phare » du PNR Oise - Pays de France. Le Parc doit confirmer son rôle d'animateur pour le développement de la filière bois-énergie (aux côtés des partenaires régionaux) et poursuivre les actions de la charte forestière. **Le PNR doit se positionner comme le garant de l'utilisation qualitative et durable de cette ressource, notamment en matière de biodiversité et de qualité de l'air.** Le fumier de cheval est une deuxième ressource importante et emblématique.

❷ **Solaire thermique** : pour le secteur résidentiel, l'intérêt écologique des panneaux solaires thermiques, dont le principe est simple et l'usage local, est avéré. Cette énergie renouvelable vient principalement subvenir aux besoins en eau chaude sanitaire (ECS), qui est le troisième poste de consommation d'énergie du secteur résidentiel (après le chauffage et l'électricité spécifique). Par ailleurs, le solaire thermique vient fréquemment en substitution de ressources fossiles et a pour cela un impact fort en matière de diminution des gaz à effet de serre. En construction neuve comme en rénovation, **le soutien à la production d'eau chaude sanitaire solaire est un choix pertinent.**

❸ **Solaire Photovoltaïque** : dans une optique de diversification des sources d'électricité, la production photovoltaïque ne peut être écartée de la stratégie énergétique du PNR ; en effet, les autres sources d'électricité renouvelable (éolien et hydraulique) ne présentent pas un potentiel suffisant sur le territoire (faible vent, faible pente et débit). Face aux enjeux de sensibilité paysagère et architecturale du territoire, la réponse pourrait être **le soutien à des projets situés dans des secteurs peu sensibles présentant de grandes superficies** tels que les toitures des bâtiments tertiaires (zones logistiques).

❹ **Géothermie** : il semble que le sud-ouest du territoire du PNR présente un potentiel fort ou très fort (site du BRGM « www.geothermie-perspectives.fr » et atlas géothermique de l'Île-de-France). **Il est donc important que le PNR reste attentif à l'avancée des connaissances en matière de géothermie sur le territoire, en informe ses collectivités membres, voire même incite à l'étude systématique de cette énergie dans les projets d'aménagement d'une certaine envergure dans la partie sud-ouest de son territoire.** La géothermie basse énergie, pour des installations collectives avec réseaux de chaleur, doit être privilégiée sur les sites qui y sont favorables et la géothermie très basse énergie (avec pompe à chaleur), qui n'est pas une énergie 100% renouvelable, doit être accompagnée de critères stricts de qualité (équipements, pose et entretiens). Elle ne doit pas être envisagée avant des travaux de sobriété ou d'efficacité énergétique (isolation, étanchéité à l'air...).

⑤ **Agro-carburants** : le Parc ne soutient pas le développement massif des agro-carburants, néanmoins, cette activité est présente sur le territoire du PNR et la Picardie est un pôle de compétitivité dans ce domaine, ce qui ne peut être ignoré. **Il apparaît donc pertinent pour le PNR de « qualifier » cette activité**, par exemple en l'orientant vers **une utilisation plus locale**, et en intégrant ce type de culture dans une optique de « diversification » générale des productions du territoire. Un suivi des activités de recherche sur les **agro-carburants de deuxième génération** (produit à partir de la biomasse lignocellulosique, soit la totalité de la plante) sera à réaliser.

Le développement des énergies renouvelables ne génère pas d'économies d'énergie mais il permet des économies d'émissions de GES en se substituant aux énergies fossiles et fissiles.

ENR 1 Valoriser le potentiel énergétique de la biomasse du territoire tout en préservant la qualité de l'air

- Poursuivre la réalisation des actions de la charte forestière
- Mobiliser le potentiel énergétique de la biomasse sous-exploitée (parcelles privées...) et créer de nouvelles ressources (haies, résidus de culture...)
- Structurer et orienter la demande de bois-énergie vers une offre locale et de qualité, préservant la qualité de l'air

ENR 2 Exploiter le potentiel photovoltaïque / Privilégier le regroupement dans les espaces et sur les bâtiments de grande superficie à faible sensibilité paysagère

- Réaliser une étude plus fine sur le potentiel solaire photovoltaïque des grandes toitures ou sites identifiés par le Parc, étude de montage opérationnel
- Organiser des visites de sites
- Sonder l'intérêt des acteurs tertiaires et industriels

ENR 3 Développer le solaire thermique, la géothermie et accompagner les initiatives ponctuelles sur les autres ENS

- Former les installateurs (qualité et également sur les critères d'insertion paysagère)
- Rédiger une plaquette d'information sur la géothermie, ciblée pour les collectivités avec un fort potentiel identifié par le BRGM
- Accompagner, conseiller, pour tous les autres projets ENR (petit éolien et hydraulique)

ENR 4 Améliorer le bilan environnemental global des agro-carburants par une utilisation plus locale et la recherche

- Inventorier les producteurs d'agro-carburants et mieux connaître leurs pratiques
- inciter/informer sur l'utilisation locale des agro-carburants (Huiles Végétales Brutes)
- Suivre les recherches sur les agro-carburants de deuxième génération

ENR 5 Lancer un concours «mon jardin pour la planète» pour les grandes propriétés

- Définir les critères du concours et les projets acceptés (production d'énergie, compostage, accueil d'exposition...)
- Rechercher des partenariats avec les écoles d'architecture, de paysage, d'ingénieur pour l'accompagnement des candidats
- Lancement, résultats et accompagnement des lauréats



► Adaptation au changement climatique

De manière générale, les impacts attendus sur le territoire correspondent à une amplification des problèmes déjà existants.

Au regard de la situation du territoire et de ses « fragilités », l'essentiel de la stratégie du Parc doit se concentrer sur la prévention des risques inondations (fluvial ou par ruissellement) et mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles).

Par ailleurs, l'importance de la diversification des essences (pour une meilleure résilience), l'abandon progressif (anticipé ou constaté) des essences les plus sensibles au changement climatique (hêtre, chêne pédonculé...) doivent être pris en compte et relayés par le Parc dans toutes les décisions relatives à la filière bois. Ce même raisonnement doit être appliqué à la gestion des espaces verts au sein des communes et des parcelles des particuliers (sensibilisation) qui se doivent notamment de limiter leurs besoins en eau pour limiter tous conflits d'usages en période de sécheresse.

Face au changement climatique, la stratégie de maintien d'une diversité d'habitats (milieux ouverts ou fermés, zones humides, landes...) et de préservation/restauration des continuités écologiques mise en œuvre par le Parc est à poursuivre ; un maillage important et diversifié du territoire est le garant de l'adaptabilité du territoire aux changements qui pourraient survenir.

ADAP 1 Mieux prendre en compte les risques naturels

- Inscrire dans la future charte l'amplification des risques liés au changement climatique (notamment retrait-gonflement des argiles et inondations pluviales)
- Réaliser une fiche observatoire et une cartographie de la vulnérabilité du Parc
- Encourager la mise en place des DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) et soutenir les PPR (Plan de Prévention des Risques)
- Réaliser une fiche pratique sur les risques naturels

ADAP 2 Adapter la gestion des espaces verts et naturels dans la perspective du changement climatique

- Renforcer la communication sur la gestion différenciée des espaces verts (action déjà en cours)
- Travailler avec les pépiniéristes pour favoriser les essences les mieux adaptées ; réaliser un flyer de communication
- Suivre et relayer la stratégie de l'ONF en matière d'adaptation des forêts auprès des propriétaires privés
- Organiser réunions et conférences sur ces sujets

ADAP 3 Bien choisir ses revêtements et aménagements extérieurs (sols, façades, toitures) au regard du changement climatique

- Sensibiliser sur l'intérêt de la végétalisation pour la gestion alternative des eaux pluviales et le confort d'été
- Vérifier l'insertion de ces éléments dans les PLU et développer des outils spécifiques (schéma de gestion des eaux pluviales, taxes...)

Conclusion: A l'action !

Cette stratégie et ce programme d'actions ont été construits à partir de vos propositions en tant qu'élus ou partenaires membres des commissions du Parc. Si le Parc assurera son rôle d'initiateur, de coordinateur, d'accompagnateur, de conseil et de soutien financier... il ne pourra mettre en œuvre les actions de ce premier Plan climat énergie territorial sans votre mobilisation. Par ailleurs, plus que sur d'autres territoires, **l'atteinte des objectifs fixés nécessitera un réel effort d'innovation afin de concilier les nombreux enjeux et dépasser les blocages.**

Ainsi, dès à présent :

- N'hésitez pas à **relayer** dans vos communes et intercommunalités cette stratégie énergie-climat pour sensibiliser le plus grand nombre (site Internet, journal municipal, manifestations...)
- **Informez le Parc** des actions que vous avez déjà pu engager afin que votre expérience puisse être partagée et valorisée ;
- **Contribuez**, à votre échelle et en partenariat avec le Parc, à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs des actions présentées pour qu'ensemble nous diminuions les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de notre territoire et participions à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux.

Elus du Parc, quelques pistes d'actions à mettre en œuvre dans vos communes

- * Faire un suivi de vos consommations d'énergie
- * Afficher les consommations d'énergie au niveau des bâtiments publics
- * Rénover thermiquement vos bâtiments communaux (isolation des combles, des façades, changement des menuiseries...)
- * Intégrer les énergies renouvelables, notamment la biomasse pour le chauffage bâtiments communaux (mini-réseau de chaleur)
- * Rénover l'éclairage public, expérimenter l'extinction nocturne
- * Elaborer un plan local d'urbanisme ambitieux en matière énergétique et climatique
- * Mettre en place des subventions aux particuliers ou des exonérations/allégements de taxes foncières éco-conditionnées
- * Intégrer des critères écologiques et énergétiques dans vos marchés publics
- * Mettre en place des stationnements vélos à proximité des pôles stratégiques (écoles, équipements sportifs, commerces, gares...)
- * Relier par des pistes cyclables les quartiers d'habitation aux zones d'emplois, aux gares, aux équipements publics et améliorer les cheminements piétons (passages sécurisés, continuité, signalétique...)
- * Aider à la mise en place de lignes de pédibus/carapatte pour les trajets scolaires (réunion d'information, signalétique des arrêts, achat de gilets de sécurité...)
- * Favoriser et valoriser les productions agricoles de proximité
- * Réaliser des schémas de gestion des eaux pluviales et mettre en place si nécessaire la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines
- * Renforcer la prévention des risques mouvements de terrain (cartographie, surveillance-suivi, prise en compte dans le développement urbain...)
- * Pratiquer la gestion différenciée des espaces verts, diminuer les consommations d'eau, d'engrais et de pesticides pour l'entretien
- * Engager ou renforcer votre démarche de collectivité éco responsable notamment à l'occasion des événements que vous organisez
- * Créer une rubrique « énergie-climat » et/ou « mobilité durable » sur vos sites Internet pour sensibiliser et relayer les outils disponibles (espace info énergie, PNR, www.oise-mobilite.fr...)



Pour en savoir plus : L'ensemble des documents relatifs au PCET (profil-climat, rapport complet sur la stratégie, fiches actions...) est disponible sur l'Extranet du Parc.

Contact technique PCET du Parc :
Véronique Bozzo - v.bozzo@parc-oise-paysdefrance.fr

Parc naturel régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48, rue d'Hérivaux - BP6
60560 Orry-la-Ville
Tel : 03 44 63 65 65 - Fax : (0)3 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr
www.parc-oise-paysdefrance.fr



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

